

Question écrite de Madame Baumerder concernant la fin de la zenitude au David Loyd.

Jusqu'à présent, les membres du David Loyd qui bénéficiaient d'un parking privé et d'un parking aisé rue Van Bever pouvaient savourer avec plaisir et convivialité leurs activités sportives et de détente.

Depuis l'apparition des horodateurs à la fin de la rue Van Bever, en bordure de la chaussée de Waterloo, la situation des abonnés a totalement changé, s'est dégradée et leur cause des désagréments à chaque fréquentation du club.

En effet, le parking est toujours full et les abords totalement pris d'assaut, de sorte qu'il devient totalement impossible, en journée, et spécifiquement sur l'heure du midi, de se parquer à proximité, ainsi que de trouver un emplacement, de sorte que les membres doivent errer durant pratiquement une demi-heure avant de trouver la place tant convoitée.

A plusieurs reprises, les malheureux qui travaillent et dont les horaires de loisir sont comptés loupent leur activité sportive pour laquelle ils se sont dépêchés de venir.

Dans le parking, il règne un climat d'agressivité, chacun attendant de longs moments en faisant tourner leur moteur, en espérant désespérément qu'une place se dégage.

Bref, toute la détente escomptée, le plaisir de l'activité sportive sont totalement anéantis pour une unique raison : le placement des horodateurs rue Van Bever.

En effet, tous les usagers qui se parquaient chaussée de Waterloo ont déplacé leur véhicule près du David Loyd, bloquant ainsi tous les emplacements anciennement privilégiés par les membres. Le but poursuivi qui était de protéger les abonnés du club en ne plaçant pas d'horodateurs à proximité est donc totalement anéanti.

Le club du David Loyd compte des milliers de membres dont la très grande majorité sont des ucclois qui sont largement préjudiciés par cette nouvelle norme.

Je vous demande donc de revoir la situation qui pourrait aisément être améliorée en supprimant tous les parcmètres apposés rue Van Bever, ce qui permettrait de retrouver la situation antérieure qui ne posait aucun problème.

Je vous remercie de l'accueil positif que vous voudrez bien réserver à cette mesure qui ravirait tous les membres et leur ôterait tout stress.

Réponse

Premièrement, il convient de rappeler les objectifs généraux du Plan d'Action Communal de Stationnement : création d'une plus grande rotation des véhicules stationnés dans les rues commerçantes et protection du stationnement des riverains dans les quartiers résidentiels qui subissent une pression sur le stationnement due à la présence d'activités dans les rues voisines.

Concernant l'avenue Van Bever, avant l'adoption du PACS, la commune recevait un certain nombre de remarques de la part des riverains, en attestent par exemple plusieurs pétitions des riverains de square Van Bever. Ceux-ci se sont plaint que la Circulation locale n'était pas respectée et des véhicules autres qu'à destination des maisons du square venaient s'y garer.

Etant donné qu'il a été décidé de créer plus de rotation sur la chaussée de Waterloo afin d'améliorer l'accès aux commerces et activités, il a également fallu protéger le stationnement des riverains et entre-autre dans le square Van Bever. Dans le projet du PACS, il avait été proposé que l'entièreté de l'avenue soit mise en zone verte (horodateurs).

Suite à l'enquête publique, la commune a reçu les remarques du David Lloyd, du B19 et de riverains précisant qu'ils n'étaient pas demandeurs d'une réglementation de la seconde moitié de l'avenue, surtout qu'il y a très peu d'habitants dans cette partie. Nous les avons prévenus qu'un risque de report du stationnement pouvait exister jusque dans cette seconde partie. Nous avons répondu favorablement à cette demande. Il faut ajouter que le nombre d'emplacement dans ce tronçon a été augmenté de 30 places suite au réaménagement de l'avenue.

En outre, parce qu'il est probable que le parking soit occupé par le personnel de l'IRSA, nous soutenons la demande de l'IRSA à créer un parking sur son propre site.

En attendant la réalisation de ce parking, nous avons mis à disposition aux membres du personnel de l'IRSA un terrain communal et des places au club de hockey Wellington pour désengorger le quartier. La direction de l'établissement nous a écrit pour confirmer leur mise en place d'un système de navette jusqu'à ces emplacements de parking.

Conformément à notre engagement, le Collège procédera à l'évaluation de la phase 1 du PACS et prendra ces remarques en considération.